

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, and France, including prices for three months and one year.

En vente à PARIS à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médioc.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphones N° 81. ANNONCES. La petite ligne... RECLAMES. La ligne... Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

Aux Urnes pour le ballottage

C'est demain le jour du ballottage pour compléter les élections municipales de dimanche. Là où le dernier scrutin n'a pas donné de résultats complets pour n'importe quel motif, il a fourni, en tout cas, pour l'ordinaire du moins, et tout spécialement en ville, des indications précieuses sur les idées et les intentions de la majorité des électeurs : on peut dire que l'orientation du premier scrutin fournit aux électeurs l'orientation nécessaire pour le second tour : de deux choses l'une, ou ils ont à suivre exactement l'indication donnée, ou bien ils doivent faire un brusque écart pour se remettre dans le droit chemin. Ce ne sont ni les avantages personnels, ni les intérêts de clocher ou de parti qui doivent guider les électeurs dans le choix des derniers candidats à élire, mais uniquement et absolument le plus grand bien de la commune : qu'on se le redise, surtout à la campagne.

Le bruit suivant lequel les événements actuels en Albanie auraient plutôt été ourdis aux dépens d'Essad Pacha et pour provoquer son éloignement, semblent prendre de plus en plus de consistance.

L'ordre est rétabli à Durazzo, mais les paysans musulmans se sont emparés de Tirana, à l'intérieur du pays. Les Malissores, tribus catholiques du Nord, ont envoyé un contingent pour la sécurité personnelle du prince.

La Chambre bulgare continue à discuter les responsabilités des désastres bulgares.

Dans les milieux officiels de Sofia on annonce que le ministre des finances partira samedi ou dimanche pour Berlin afin de signer un emprunt.

La conférence de la paix s'ouvre à Niagara-Falls, à la frontière canadienne. La diplomatie intervient pour mettre un frein aux exactions des révolutionnaires, qui rançonnent et dépouillent les étrangers dans le bassin pétrolier.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Toujours le trafic des décorations. Le député socialiste Dr Liebknecht, qui a la spécialité des révélations sensationnelles, tient à spéculer dans le Vorwärts que le général von Lindemann, l'ex-gouverneur de Metz, n'est pas une rare unité dans le domaine de l'exploitation intelligente du grand public. Des centaines de personnes, dit le député, vivent certainement à Berlin, ou retirent de forts émoluments à côté, en travaillant dans les titres et les ordres. La preuve en est une longue lettre que publie Liebknecht, et où l'auteur, M. le Dr François Ludwig, le second agent général de la Fédération d'Empire contre la social-démocratie, se déclare prêt à procurer à un docteur le titre de professeur en médecine, si ce dernier s'engage à verser à un endroit donné, une somme de 40.000 marks plus 1.500 marks de frais.

Les dirigeables allemands. Johannisthal, 22 mai. — Le dirigeable de la marine L-III, qui avait quitté Friedrichshafen hier matin à 7 h. 15, est arrivé cet après-midi à Johannisthal à 5 h. 15. C'était une épreuve de durée.

Le feu à l'Exposition de Leipzig. Leipzig, 22 mai. — Cet après-midi le feu a pris dans les combles des bâtiments de l'administration de l'Exposition de Leipzig. Au bout d'une heure les pompiers ont réussi à se rendre maîtres de l'incendie. Les dégâts matériels sont de peu d'importance. Ni le bâtiment de l'Exposition proprement dite, ni les sections de Russie et d'Autriche qui sont voisines des bâtiments incendiés n'ont été atteints.

FRANCE

M. Maspero rentre en France. Trente-quatre ans de recherches en Egypte. M. Gaston Maspero, le célèbre égyptologue, directeur général des antiquités d'Egypte, a donné sa démission de ses hautes fonctions. Lors de son dernier passage en France, il disait : « Je retourne en Egypte pour la dernière fois, au moins en tant que directeur général des antiquités. Voici trente-quatre ans que je suis sur la brèche pour la défense des admirables trésors enfouis dans les nécropoles ou les sables de l'Egypte. Et je commence à être fatigué, non seulement des fouilles, mais surtout des hommes, contre lesquels il faut livrer combat chaque jour, si l'on ne veut pas voir s'enfuir de la terre des Pharaons, lambeaux par lambeaux, les admirables monuments archéologiques qui en font la richesse et la légitime orgueil. J'ai, comme vous le savez, et non sans peine, fait exécuter des recherches méthodiques dans toute l'Egypte ; j'ai fait creuser des musées ou développer ceux qui existaient pour la conservation des inestimables découvertes ; enfin j'ai fait édifier des lois et règlements pour empêcher le pillage intérieur et extérieur de ces richesses. Mon œuvre est à peu près terminée. Je vais laisser à de plus jeunes la direction de la machine de défense que j'ai construite ».

M. Maspero rentrera en France dans le courant de l'été prochain. Après entente entre les gouvernements français, anglais et égyptien, de qui dépend la direction des antiquités de l'Egypte, M. Pierre Lacan, directeur de l'Institut français du Caire, succédera à M. Gaston Maspero.

ITALIE

Tentative d'assassinat dans un train. On mande d'Arezzo : Au moment de l'arrivée du train express venant de Florence et allant à Pérouse on a découvert, dans un compartiment de deuxième classe, une dame, âgée de 60 ans, mortellement blessée d'un coup de revolver à la tête. Les papiers trouvés sur elle ont permis d'établir qu'il s'agit de Mme M. R. Flavelle, d'origine américaine. On a essayé de l'interroger et d'après les explications qu'elle a pu fournir, il paraît qu'elle a été blessée par un jeune homme qui entra dans le compartiment où elle se trouvait seule et qui l'aurait volée. Cependant on a retrouvé sur elle un chèque de 200 liv. st. et des billets de banque américains et italiens. Les autorités font de très actives recherches. L'état de la victime est désespéré.

ETATS-UNIS

Un transatlantique allemand qui ne peut accoster. On mande de New-York que le transatlantique allemand Vaterland, le dernier et le plus grand bâtiment allemand, est allé à la dérive en entrant dans le port. On est parvenu, après plusieurs heures de manœuvres, à le faire accoster.

M. le Chanoine Collin, Directeur du „Lorrain“ contre la „Rheinisch-Westfälische Zeitung“

Hier vendredi, à 10 h. 1/2, est venu devant le tribunal des échevins de Metz, présidé par M. Saupé, conseiller de tribunal cantonal, le procès en offenses intenté par M. Collin, chanoine honoraire, directeur du Lorrain, contre M. le Dr Reinbrecht, précédemment rédacteur responsable d'une édition de la Rheinisch-Westfälische Zeitung, et M. A. Niessner, principal rédacteur du même journal. L'origine de ce procès remonte au mois d'août de l'année dernière.

Dans le n° 1001 de la Rheinisch-Westfälische Zeitung du 22 août 1913 parut un article « Comment le discours sur la Constitution en miettes est parvenu au Matin » ; l'auteur prétendait que M. le chanoine Collin avait transmis le discours de l'empereur au Matin.

Nos lecteurs se rappellent de quelle manière, suivant le journal d'Essen, M. Collin s'y serait pris pour faire télégraphier ce discours à Paris. M. Collin informé notamment de ce discours, aurait refusé de le faire paraître d'abord dans le Lorrain et aurait conseillé de l'envoyer au Matin en passant par Munich.

M. Collin fit donner à la Rheinisch-Westfälische Zeitung un démenti qui parut le 28 août. Mais le correspondant maintint sa version ajoutant que les propos rapportés avaient été tenus par M. Collin au cours d'un dîner à l'occasion de l'Octave du Sacré-Cœur en 1912 et auquel avaient pris part plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques de Metz.

M. Collin renouvela le démenti dans le Lorrain ; jamais, écrivit-il, il ne s'est vanté d'être cause de la transmission du discours de l'empereur au Matin. A ce démenti le correspondant de la Rheinisch-Westfälische Zeitung, un « théologien catholique romain », répondit en demandant à M. Collin s'il n'avait pas, au dîner dont il est question plus haut, motivé son conseil de transmettre le discours impérial au Matin en faisant valoir que l'effet avait été beaucoup plus considérable en publiant le discours dans le Matin que s'il avait paru dans un journal d'Alsace-Lorraine.

M. Collin persista à opposer un démenti à la version du journal rhénan ; il n'est pas l'homme, disait-il, à se vanter d'un exploit dont il n'est pas l'auteur. Tout ce qu'il a fait, c'est de s'entretenir avec plusieurs prêtres du discours de l'empereur.

Le correspondant de la Rheinisch-Westfälische Zeitung continua à maintenir sa version, malgré un démenti que lui opposa encore M. Bourson, le président encore que les autres témoins qui avaient assisté au dîner ne pourraient que confirmer ses dires.

Devant cette persistance de la feuille d'Essen à prétendre que M. Collin s'était vanté de choses qu'il n'avait pas faites, le directeur du Lorrain porta plainte. L'instruction de l'affaire se prolongea. Les débats du procès furent primitivement au 3 février, durant être ajournés, en deux inculpés, M. Reinbrecht, ayant voulu faire établir par une série de témoins qu'il n'était pour rien dans la publication des articles.

M. Niessner est défendu par M. Hertzler, avocat-avoué du barreau de Strasbourg. M. Collin est assisté de M. le conseiller de justice Obrecht, avocat-avoué à Metz.

Au début de l'audience, M. Obrecht demanda que les deux plaintes soient disjointes afin de pouvoir, le cas échéant, faire entendre M. Reinbrecht en qualité de témoin, à quoi M. Hertzler s'opposa.

Le président dit que les deux affaires seront jointes. Le plaignant a fait citer comme témoins MM. Erman, chanoine, Wagner, vicair général, Aman archiprêtre de Saint-Vincent, tous trois à Metz, et M. Paul Bourson, correspondant du Matin à Strasbourg.

Les inculpés n'ont pas fait citer de témoins. Cependant M. Hertzler annonce qu'on a fait venir d'Essen un témoin pour un cas éventuel.

Il est d'abord donné lecture par le président de tous les articles parus dans la Rheinisch-Westfälische Zeitung et du Lorrain ainsi que d'un entrefilet de la Gazette de Francfort annonçant le procès.

LES PREVENUS

M. le Dr Reinbrecht, d'abord interrogé, étant dans de très longs détails sur les circonstances ayant accompagné la publication du premier article (n° 1001 de la Rheinisch-Westfälische). Il en ressort que cet article a été lancé complètement à l'insu de l'inculpé et même contre son gré, que M. Reinbrecht l'avait fait retirer une première fois alors qu'il était déjà mis en page, puis que M. Niessner le fit insérer nonobstant. M. Reinbrecht ne voulait pas accepter la responsabilité de l'article, parce que les faits relatés lui semblaient fantaisistes et invraisemblables. Il en informa M. Heissmann-Grohe, directeur du journal, et prévint aussi M. Niessner que l'article donnerait certainement lieu à un procès. M. Niessner rassura M. Reinbrecht en lui disant que l'article provenait du correspondant secret, un prêtre de Metz, à qui M. Reinbrecht répondit :

« Je n'ai aucune confiance dans ces « calotins » qui dénigrent leurs propres confrères, pas plus que je n'estime un officier qui, sous le couvert de l'anonymat, attaque les chefs militaires dans la Rheinisch-Westfälische. Le nom du correspondant fut connu dans la suite. C'était le P. Alberti, un moine, qui depuis a passé au vieux-catholicisme. M. Reinbrecht fit encore cette remarque :

« Et ce P. Alberti, qui a pris part à un dîner chez des confrères, n'a rien de plus pressé que d'écrire précisément à la Rheinisch-Westfälische. Comme M. Niessner objectait que c'était un prêtre du nom de Hirsch, qui avait copié les notes du carnet du P. Alberti, M. Reinbrecht lui répondit :

« C'est un autre personnage qui craint la lumière ; il a été condamné pour escroquerie. Le premier article parut donc et M. Reinbrecht ne le vit que dans le journal déjà imprimé. Ayant à nouveau interrogé M. Niessner, celui-ci lui affirma que M. Collin ne porterait pas plainte, qu'il avait ses raisons pour cela, et ici M. Reinbrecht attribua à M. Niessner un propos d'un caractère particulièrement diffamatoire contre le plaignant, propos que tout à l'heure M. Niessner contestera énergiquement.

M. Reinbrecht fait ressortir qu'il ne voulait pas faire le procès parce qu'il ne pouvait être responsable des différents articles.

Le président demanda à l'inculpé s'il pense que ces articles sont diffamatoires.

« Je considère, répond M. Reinbrecht, que ces ar-

cles sont gravement offensants. Quand on reproche à un homme d'honneur de s'être comporté comme on le prétend pour M. Collin, il y a là une diffamation évidente. Je l'ai dit à M. Niessner. Pourquoi donc publier ces accusations anonymes ? Je n'aurais pas fait enlever le premier article si je ne l'avais pas considéré comme offensant.

M. Reinbrecht passe ensuite sur les rapports qui existaient entre lui et M. Niessner. Dès les premiers temps après mon entrée à la rédaction, je ne me sentis pas à l'aise à la Rheinisch-Westfälische.

Il se produisit ici un assez vil colloque entre le prévenu et M. Hertzler qui reproche au premier de vouloir faire partir en guerre toute la presse d'Alsace-Lorraine contre la Rheinisch-Westfälische.

Le président. — Il ne s'agit pas de faire le procès de la Rheinisch-Westfälische, mais il s'agit d'une plainte de M. Collin.

C'est au tour de M. Niessner d'être entendu. Il demande d'abord que le témoin Lühring, metteur en pages à la Rheinisch-Westfälische, puisse déposer. Ce témoin doit établir que M. le Dr Reinbrecht avait connaissance que le premier article allait paraître. Puis M. Niessner prend la défense des hommes qualifiés de « ténébreux » par M. Reinbrecht et qui écrivent à la Rheinisch-Westfälische ; il prend à peu près le contre-pied de ce qu'a déclaré M. Reinbrecht, affirme que dès le début il a accepté la responsabilité, que souvent M. Reinbrecht ne se souciait pas de ce qui se trouvait en première page dans le journal ; il affirme aussi qu'il n'a rien dit de diffamatoire envers M. Collin qu'il n'ait eu l'intention d'offenser, ainsi qu'il ressort de la publication de la rectification envoyée au journal par M. Obrecht. L'original des notes Alberti contenait des passages blessants que M. Niessner dit avoir éliminés. La seule chose que l'on ait avancée, c'est que M. Collin ne se souvenait plus exactement de ce qu'il avait raconté au dîner auquel avait assisté le P. Alberti.

D'ailleurs, comme il a déclaré à la Rheinisch-Westfälische un prêtre ami de M. Collin, M. Obrecht se demandait au début comment il motiverait la plainte en offenses. Malgré la prescription, M. Niessner a voulu endosser la responsabilité, parce qu'il se savait innocent.

L'auteur des articles est le P. Alberti ; c'est un prédicateur de grand talent qui, pendant l'Octave du Sacré-Cœur à Metz en 1912, était invité chez des membres en vue du clergé, qui est en relation avec de grandes familles industrielles, avec les chefs du mouvement pacifiste allemand. Cela le caractérise. Il a passé au vieux-catholicisme ; l'annonce qu'il allait parler à Francfort fit sensation. A. M. Niessner le P. Alberti a affirmé à plusieurs reprises que tout était vrai, qu'il pourrait en témoigner sous la foi du serment. Sans doute, si on n'avait eu une déclaration de MM. Wagner et Erman, en opposition avec les affirmations du P. Alberti, on y aurait ajouté foi au journal.

Le président fait remarquer au prévenu que les articles contenaient des reproches évidents envers M. Collin, sur quoi M. Niessner s'en réfère encore au témoignage du P. Alberti qui n'a pas été cité comme témoin parce qu'il aurait été impliqué dans les poursuites.

LES DÉCLARATIONS DE M. LE CHANOINE COLLIN

Le plaignant, qui s'exprime en français, raconte comment il a appris les propos de l'empereur sur la Constitution. J'étais, dit-il, en traitement à l'hôpital de la Toussaint à Strasbourg. Je ne suis pas sorti le jour en question et ce n'est que le lendemain, à 8 h. 1/4 du soir seulement, que j'ai eu connaissance des paroles impériales, alors que la nouvelle en était déjà publiée dans le Matin arrivé à Strasbourg. Deux messieurs étaient venus me rendre visite et m'apprirent la chose. J'eus l'opinion qu'il était préférable que ce fut un journal étranger qui eût publié l'information plutôt qu'un journal du pays, parce que l'on aurait encore interprété la chose d'une manière défavorable pour le pays. A l'occasion du dîner, j'ai raconté les faits de la même manière et avec la même réflexion.

M. Niessner demande à M. Collin s'il est exact sur ce qu'il venait de leur raconter.

« Pas du tout, répond le plaignant. J'ai simplement dit qu'on ne sait pas qui avait transmis la nouvelle au Matin, qu'on avait prononcé le nom de Bourson, que des bruits divers circulaient à ce sujet, mais qu'il était préférable de ne pas en parler. M. Collin ajoute : Je me suis senti offensé parce qu'on me représentait comme un menteur, comme un vantard.

LES TÉMOINS

Après un échange d'observations entre MM. Reinbrecht et Niessner, le président donne d'abord lecture d'une série de dépositions de témoins entendus par commission rogatoire, metteurs, types et rédacteurs de la Rheinisch-Westfälische et qui établissent que M. Reinbrecht était opposé à la publication du premier article, qu'il n'était pas d'accord avec les attaques de la Rheinisch-Westfälische contre l'Alsace-Lorraine, que le nom d'un ex-rédacteur figurait encore sur le journal après que ce rédacteur était sorti de la Rheinisch-Westfälische, etc.

Le seul témoin amené par l'inculpé M. Niessner, M. Lühring, ouvrier typographe, vient affirmer que M. Reinbrecht avait le premier que l'article allait paraître, ce qui provoque un démenti de la part de M. Reinbrecht.

A 1 h. 15 l'audience est suspendue et la suite des débats est renvoyée à 4 h. 15 de l'après-midi.

A la reprise le président lit la déposition de l'experte Alberti entendue par commission rogatoire à Berne. Tout d'abord l'ex-moine avait repris sa version ; mais M. Obrecht, qui était présent à l'audition, lui ayant opposé des déclarations formelles des autres témoins présents au dîner chez M. Erman, le Dr Alberti fut bien moins affirmatif ; il refusa de répondre à la question de savoir s'il était l'auteur ou l'inspirateur des articles, déclara aussi qu'il ne tenait pas un journal de notes, avoua en fin de compte qu'il ne se souvenait pas exactement dans quel sens M. Collin s'était exprimé.

M. le chanoine Wagner, vicair général, M. l'abbé Aman, archiprêtre de Saint-Vincent, et M. le chanoine Erman viennent déposer successivement. Leurs déclarations peuvent se résumer ainsi : Jamais ces témoins n'ont entendu M. Collin se vanter d'avoir en-

voxy ou donné le conseil d'envoyer au Matin l'information relative aux propos de l'empereur ; M. Collin, au cours de la conversation, s'est seulement montré satisfait de ce que la nouvelle n'est pas d'abord été publiée par un journal du pays, à cause de l'interprétation fâcheuse qui en serait résultée. Aucun de ces témoins ne se souvient que M. Collin leur ait demandé le secret. M. Niessner ayant prétendu que le P. Alberti, d'après ses dires, aurait parlé le lendemain de la conversation à des moines, et que ceux-ci auraient vivement désapprouvé la façon d'agir de M. Collin, M. Wagner répliqua :

« — Ou sont ces moines ? Il n'y avait alors à Metz que le P. Alberti, qui était notre hôte, avec le P. Lemius.

Et M. Niessner croyant frapper un grand coup, d'ajouter : J'ai vu beaucoup de moines aujourd'hui à Metz.

On lui fait remarquer que les religieux qu'il a pris pour des moines sont tout simplement des prêtres portant la soutane. On sourit dans la salle.

M. Hertzler voudrait connaître l'impression que les témoins ont gardés du P. Alberti, les témoins répondent qu'ils ne le connaissent que peu ; c'était un prédicateur remarquable, dont ils n'avaient pas de raison de se méfier.

M. Paul Bourson, correspondant du Matin, qualifie le récit de la Rheinisch-Westfälische d'« histoire de brigands ». Dès qu'il en a eu connaissance, il s'est dit que le journal d'Essen avait été à cet égard, ce qu'était une nouvelle campagne contre M. Collin. M. Bourson seul a transmis la nouvelle au Matin ; M. Collin n'a joué aucun rôle en ceci. Le Matin n'a pas reçu la nouvelle par une tierce personne, ni directement, ni indirectement.

M. COLLIN RETIRE LA PLAINTE CONTRE M. REINBRECHT

M. le chanoine Collin fait cette déclaration : D'après ce que j'ai entendu ce matin et d'après ce qui m'a été rapporté sur les débats, j'ai acquis la conviction que M. le Dr Reinbrecht n'est pas responsable du premier article. Dans ces conditions, je ne puis pas, comme journaliste, lui imputer la responsabilité et j'estime de mon devoir de retirer ma plainte contre lui. Mais je maintiens la plainte contre M. Niessner que je considère comme responsable.

LES PLAIDOIERIES

M. Obrecht, conseiller de justice, dans un magistrat réquisitoire, expose l'objet de la plainte. La Rheinisch-Westfälische, après avoir au début attribué à M. Collin une action directe dans la transmission de la dépêche au Matin, a modifié sa version dans la suite, maintenant malgré les démentis et les rectifications de M. Collin, qu'il s'est vanté d'un exploit qu'il n'avait pas fait. Aujourd'hui des témoins d'une honorabilité parfaite ont montré que cette version est fautive.

Pourquoi, dans ces conditions, le journal ne veut-il pas prendre l'initiative de rétracter ces allégations fausses ? L'attitude de M. Collin est tout autre ; ayant acquis la conviction que M. Reinbrecht est innocent, il retire loyalement la plainte. Du côté de la Rheinisch-Westfälische on veut pousser les choses à l'extrême. On s'en rapporte au témoin Alberti, qui a renié sa religion, qui a commis un grave abus de confiance en dénégant les personnes dont il était l'hôte et en choisissant à cet effet la Rheinisch-Westfälische. La déposition de ce témoin ne tient pas debout ; Alberti n'a pu maintenir ce qu'il avait avancé d'abord avec tant d'assurance ; sa déposition doit donc être écartée. Aucun des autres témoins n'a entendu ce que Alberti a raconté sur le compte de M. Collin ; le récit de la Rheinisch-Westfälische est manifestement faux.

Et M. Obrecht établit ensuite en quoi ce récit est offensant pour le plaignant. L'offense est évidente ; on le sent à la lecture : La Rheinisch-Westfälische voulait encore une fois dauber sur M. Collin.

D'autres journaux ont exprimé ce sentiment. Par la façon dont les articles ont été publiés en tête du journal, en texte interliné en partie, on voulait faire de cette histoire une affaire sensationnelle. Les rédacteurs de la Rheinisch-Westfälische eux-mêmes, M. Reinbrecht le premier, avaient l'impression qu'il y avait là une offense ; la tendance des articles était blessante ; le plaignant devait être rabaisé dans l'opinion publique. On insinue qu'il a intrigué d'une manière perfide, en employant des détours, qu'il s'est vanté d'un exploit qu'il n'était pas son fait, qu'il n'est donc pas un homme digne de foi.

Tout cela est caractéristique pour la manière dont la Rheinisch-Westfälische traite les affaires d'Alsace-Lorraine, dont elle se fait une spécialité. Il faut faire enfin à cette campagne ; il faut que la feuille d'Essen cesse enfin de s'occuper de cette façon tendancieuse des choses de notre pays. Les rédacteurs du journal eux-mêmes ont exprimé l'avis que la campagne ne peut que nuire à l'apaisement. Ces articles contre M. Collin entrent dans le système.

Et quel est l'homme qui est à la tête de cette action pangermaniste ? C'est M. Niessner, qui n'a pas même la nationalité allemande ; il est Hongrois et n'a pu encore se faire naturaliser. Malgré cela, il se gère en champion de la cause allemande. Quand on est étranger dans un pays, on n'a pas le droit d'exercer une partie de la population contre l'autre.

La question de la responsabilité est simple ; M. Niessner est seul responsable. Il a fini par endosser la paternité des articles. Il ne saurait être question de prescription.

Pour terminer, M. Obrecht demande un tribunal d'infliger une forte amende à M. Niessner. Il rappelle que, le jour même, à Essen, M. Sidel, du Nouvelliste, s'est entendu infliger une amende de 300 M. pour avoir qualifié la Rheinisch-Westfälische de mégère. L'honneur de M. Collin vaut bien celui du rédacteur responsable de la Rheinisch-Westfälische. M. Obrecht demande encore la publication du jugement dans plusieurs journaux.

M. Hertzler, défenseur de M. Niessner, réclame l'acquiescement de son client. Celui-ci n'est pas l'auteur des articles qui proviennent d'un correspondant. Les notes de ce dernier ont été utilisées. Alberti faisait une impression de confiance. La rédaction n'encourt pas de reproches. Elle a éliminé des articles tout ce qui était offensant. Elle a publié les rectifications.

Cependant M. Hertzler ne fait aucune difficulté pour reconnaître que, malgré les affirmations premières du P. Alberti, le journal a été laissé en plan ; Alberti a abandonné ses allégations du début. Les débats ont établi que les affirmations du P. Alberti ne concordent pas avec les faits. Mais la bonne foi de l'inculpé reste entière.

M. Hertzler s'applique ensuite à prouver que le contenu des articles n'est pas offensant. Il n'y a pas d'injure de forme ; on n'accuse pas le plaignant de mensonge ni de vantardise. On a seulement affirmé que la mémoire de M. Collin pouvait faire défaut. M. Collin, l'« homme au cœur français », ne saurait être offensé quand on prétend qu'il a envoyé une dépêche au Matin. Ce n'est pas lui qui défend la cause allemande ;

La Journée

Demain auront lieu en Alsace-Lorraine les ballottages pour les élections municipales.

M. Poincaré, président de la République, est arrivé hier à Lyon où il va visiter l'exposition.

La situation ministérielle reste incertaine en France, la dissension règne entre les membres du cabinet sur la question du service de trois ans.

En Espagne, la grève de la marine marchande est terminée.

Les suffragettes ont provoqué de nouveaux incidents et commis de nouveaux actes de vandalisme à la Galerie Nationale. Elles paraissent agir d'après un plan concerté.

Une escadre autrichienne est allée rendre à la marine anglaise, à Malte, la visite que lui fit la flotte anglaise à Trieste.

NOUVELLES RÉGIONALES

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Lorry-Mardigny. — Foule de candidats, à Lorry-Mardigny; le nom de M. Pichard, maire, sort seul de l'urne à Lorry, alors qu'à l'annexe de Mardigny, les quatre conseillers sortent au premier tour. Nos sincères félicitations au sympathique maire de Lorry-Mardigny.

Thionville. — Au sujet des élections municipales de demain on nous écrit :

« Dans la « Reichshalle » et à la « Kaiserhalle », tout le monde s'est efforcé de relever que les élections au Conseil municipal n'avaient rien à faire avec le politique des partis, mais qu'il s'agissait au Conseil simplement des intérêts économiques et professionnels. Abstraction faite de l'impossibilité qu'il y a pour un homme de caractère de changer ses idées politiques relatives à certaines questions d'ordre moral et religieux qui se présenteront aussi parfois dans la vie communale, le scrutin de dimanche dernier a montré clairement qu'on n'a pas agi selon le principe cité plus haut des intérêts économiques et professionnels qu'on avait cependant tant prônés.

« Avant les élections déjà les socialistes avaient déclaré ouvertement que pour leur compte ils entendaient faire les élections municipales au point de vue politique; en conséquence aussi, ils avaient fait distribuer une liste avec deux candidats socialistes. Il y en a eu d'autres qui, sans paraître en public, ont cependant travaillé en secret, et c'est ainsi qu'on put voir dimanche matin une grande enseigne portant l'inscription: « Wählt Fortschritt (Votez pour les candidats progressistes). On a été en outre très étonné de voir que la première grande réunion électorale à la Reichshalle ait été convoquée par le Libéraler Bürgerverein. Tout cela ne fait que confirmer que bien des fois les intérêts économiques et professionnels qu'on prône tant ne sont guère qu'un prétexte pour mieux faire passer les candidats d'un parti politique déterminé.

C'est pourquoi il faudra user de la plus grande circonspection pour les élections de demain. Dimanche dernier 13 candidats seulement ont passé; la bataille décisive aura donc lieu demain. Qu'en face des intérêts économiques on ne perde pas de vue les intérêts d'ordre supérieur!

Or en face de cette situation critique on vient d'établir pour chacune des deux sections une liste qui a l'avantage de réunir les deux choses: Nos légitimes intérêts économiques et professionnels semblent être en de bonnes mains, et d'autre part aussi les candidats en question sont des hommes qui pour les questions d'un ordre supérieur seront nos amis. Voici les noms de ces candidats :

1° Pour la 1^{re} section : Alphonse Boucherez, Pierre Dreistroff, Pierre Keppert, Gabriel Mauchard, Paul Mené, Pierre Müller, Math. Walkowski, Louis Vass. 2° Pour la 2^e section : Donz Gustave, Steinmetz Jean, Schmit Nicolas, Hagen Jules, Bartsch Arn., Griebel Charles.

Si nous voulons prétendre au succès et à la victoire, il ne faudra pas faire deux devises :

1° D'abord pas d'abstention. Tout citoyen devra user de son droit d'électeur et remplir son devoir.

2° Ensuite pas de listes de division. N'acceptons pas d'autres listes que celles qui portent les noms cités plus haut; ne baronnons pas les candidats qui nous seraient personnellement peut-être moins agréables: Ce sera l'adversaire qui en profitera.

On nous écrit d'autre part :

« Les fameux pamphlets qui avaient disparu samedi dernier ont été repêchés sur le bord de la Moselle et par la voie de deux journaux de notre ville. M. Zimmer annonce qu'il les tient, contre paiement des frais de présinage, à la disposition des auteurs, qui jusqu'à présent se sont bien gardés de les réclamer. Nous apprenons que M. Zimmer a déposé une plainte au parquet contre l'imprimeur Hollinger et l'avocat Albrecht qui a distribué de ces fameux pamphlets et qui est lui-même candidat aux élections municipales. On ne peut qu'approuver M. Zimmer, car il faut qu'une bonne fois ce lâche système de pamphlets injurieux prenne fin. »

Maizières-lès-Metz. — On nous écrit :

« Les électeurs de Maizières ont montré, dimanche, qu'ils savent être du côté du bon droit: ils ont laissé à leurs occupations ceux qui voulaient faire échouer un maire qui ne leur plaît pas, et qui doit défendre son droit contre les prétentions de déplacer les fossés pour l'empêcher de passer. Les électeurs ont, eux aussi, creusé un fossé; espérons que, dimanche, ils sauront le maintenir pour les taquins et, par contre, renvoyer au conseil des hommes qui ont eu à cœur les intérêts de la commune; ils ont trouvé, ceux-là, la caisse communale fort peu garnie; maintenant, la localité aura l'eau et l'électricité en abondance, sans un sou de dette; c'est justice que le corps électoral s'en souvienne, et c'est son intérêt bien compris de confier à ces mêmes hommes la gestion de ses affaires. »

Lucy. — Ont été réélus au premier tour de scrutin, avec forte majorité de voix, tous les membres du conseil municipal: MM. Auguste Thiébaud, maire; Pierre Pernet, adjoint; Louis Gascard, Arthur Olroy, Ferdinand Albert, Eugène Butin, Jules Jour, Jules Lavielle, Emile Engiron, Pierre Martignon.

Riche. — Electeurs inscrits 58, votants 56. Ont élus: MM. Bernard (49), Poinson (48), Rouge (47), Schmit A. (43), Schmit E. (32), About (30), Leclerc A. (30), Thirion (29). Le maire est en ballottage pour demain.

Salmnes. — Electeurs inscrits 99, votants 87. Sont élus: MM. Paul Messin, Eugène Trihont, Louis Royer, Désiré Lang, Célestin Bruller, Nicolas Moschel, Charles Lange, Emile Neveux, Emile Simonin, Eugène Mathieu.

Faulquemont. — 6 candidats sortis sur 12 à élire: MM. Emile Houppert, Claude Godfrain, Gustave Clément, Jean-Pierre Frantz, Fritz Darkow et Gustave Lech.

Destry. — Electeurs inscrits, 55; votants, 53. Sont élus à une forte majorité: MM. Lucien Gillet, maire, Arthur Schmit, adjoint, Camille Bernard, Adrien Bernard, Arthur Leclerc, Adrien Leclerc, Emilien Guerber, Lucien Renard, Emile Barthélémy, Antoine Boury.

Albestroff. — Une lutte sans pareille est engagée en cette commune si tranquille à propos des ballottages; une sorte de parti rouge qui n'a pu faire sortir aucun candidat dimanche dernier, appose des affiches où les candidats sérieux sont grossièrement attaqués. Nos amis d'Albestroff sauront donner la réponse méritée à ce factum en votant pour des candidats honnêtes et consciencieux.

Styring-Wendel. — Les résultats des élections sont modifiés parce qu'on avait omis de déduire les bulletins nuls. La majorité absolue qui était de 320, s'est alors réduite à 316.

Sont donc élus outre les 17 candidats nommés dans votre numéro 115: MM. Jos. Ehrmingier, porion et Arthur Meyer, mineur, qui avaient obtenu chacun 319 voix. Deux autres candidats sortants, MM. Madler, porion, et Ad. Weis, cultivateur, ont déjà démissionné, de sorte que le nombre des candidats à élire dimanche prochain reste le même.

Avis aux villiculteurs. — Les belles journées dont nous gratifie la seconde moitié de mai, devront être employées à exécuter sans aucun retard les premiers sulfatages et soufrages, pour ne pas être surpris par les premières pluies chaudes ou quelque orage qui feraient sûrement paraître les premières attaques du péronospora. Chaque journée de pluie sera maintenant l'échéance d'une période d'incubation.

D' A. HERTZOG.

compte de prévisions, appelé à servir aux jours malheureux, avant de recourir aux différentes réserves et au capital.

Voici en résumé le thème de la conférence qui a été applaudie chaleureusement par l'auditoire, auquel M. le professeur Moreau, en nouveau témoignage de sympathie a promis pour la saison prochaine une intéressante conférence avec projections.

Vandalisme.

Mercredi soir, le chauffeur du taxi n° 14 rentrant très tard d'une course à Thionville, fut prié par deux sous-officiers qui avaient manqué leur train du soir, de vouloir bien les laisser profiter, contre paiement, de sa voiture dans laquelle se trouvaient des civils. Après qu'il eut déchargé les civils, et reconduit les militaires, le chauffeur trouva le dossier de la banquette éventré d'un coup de couteau, le cornet acoustique coupé, le rideau arraché et enlevé, le cuir commandant la portière à moitié tranché. Les dégâts sont à la charge du chauffeur en attendant la découverte des auteurs de ce vandalisme qu'il croit être les sous-officiers.

Musées municipaux.

Heures d'ouverture des Musées municipaux le dimanche (entrée gratuite): Musée principal, rue de la Bibliothèque, de 11 h. à 1 h. et de 2 h. à 4 h. Collections à la porte des Allemands, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du soir. Musée d'art, dans la villa du Jardin botanique, de 4 h. à 6 h. du soir.

Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée, les autres jusqu'à midi seulement: Pharmacie Ferber, place de Chambre; Pharmacie du Lawrier, Alfred Lévy, place Saint-Jacques, 12; Pharmacie Saint-Louis, Masius, 12, place Saint-Louis; Pharmacie du Dôme, Joseph Stahl, place de la Cathédrale, 3; Pharmacie de la Gare, Wolff, boulevard Empereur-Guillaume, 28; ainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

Les cafés fins A. WATIER, rue Fabert, 5, soutiennent victorieusement la concurrence contre les plus renommés et les plus appréciés: ils se dégustent à la table de toutes les bonnes familles.

Calendrier. — Aujourd'hui, samedi 23 mai, cent-quarante-troisième jour de l'année. — Lever du soleil: 4 h. 11; coucher: 7 h. 42. Lune: nouvelle le 25.

Éphémérides lorraines. — 23 mai 1697. — Henri-Charles de Cambout, duc de Coislin, pair de France, premier aumônier du roi, est nommé évêque de Metz.

24 mai 1546. — Consécration de la cathédrale de Metz. Son emplacement fut d'abord occupé par un oratoire dédié à saint Etienne. En 754, l'évêque Chrodegang en fit reconstruire le chœur et, au commencement du siècle suivant, Charlemagne orna de deux belles tours le côté droit de ce chœur qui a subsisté pendant plus de 700 ans. L'évêque Thierry fit démolir la nef en 1014, et jeta les fondements de celle qui existe aujourd'hui; mais il ne put finir que les collatéraux, et conduisit le reste de l'édifice jusqu'à la naissance de la voûte. L'ouvrage resta dans cet état jusqu'en 1327, où l'évêque Adhémar de Montell entreprit de l'achever. Le zèle et la piété des fidèles lui fournirent les fonds nécessaires. En 1381, on construisit la tour du côté de la place d'Armes, la flèche de cette tour, commencée en 1477, fut achevée en 1500.

La température. — La pression atmosphérique est voisine de 770 mm. dans le centre du continent. Le vent est faible sur toutes les côtes.

La température a encore monté sur nos régions; elle était ce matin de: 1° au Spitzberg, 4° à Arkanlag, 13° à Brest, 14° à Vienne, 17° à Paris et à Nantes, 19° à Bordeaux et à Lyon, 22° à Marseille, 23° à Biskra.

La température va rester élevée, avec ciel nuageux; quelques orages sont probables.

BULLETIN METEOROLOGIQUE (Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

Table with 4 columns: BAROMETRE A 0°, THERMOMETRE, VENT, TEMPS. Rows for 22 mai, 23 mai, and Thermomètre.

22 mai à 4 h. soir 747.6 + 30.0 S E Beau

23 mai à 8 h. matin 743.8 + 22.0 S Beau

Thermomètre. — Maximum du 22: +30,0; Minimum aujourd'hui: -17,0

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL Audience du 22 mai.

Pour avoir insulté le soldat de faction devant la caserne du 17^e de ligne à Morhange, le nommé Jean-Nicolas Decker, âgé de 21 ans, domestique à Morhange, encourt cinq marks d'amende ou un jour d'arrêts.

Malgré son jeune âge — il n'a que 20 ans — le garçon de café Lucien Entenich, originaire de Vallières, a déjà un casier judiciaire des plus chargés. Il y voit encore ajouter aujourd'hui, pour port d'arme prohibée (revolver) et pour vol commis par effraction d'un cachet, à la mairie de Vallières, une peine de deux ans et un mois d'emprisonnement.

Pour s'être laissé aller à des atouchements, en deux cas, sur des petites filles âgées de moins de 14 ans, et pour avoir maltraité sa propre femme, le père communal Emile Chabeaux, âgé de 50 ans, demeurant à Longeville-lès-Cheminot, est condamné à huit mois de prison. Jugé à huis-clos.

Institut médical du docteur WIEGER pour le traitement spécial des Maladies des jambes

Varices douloureuses, ulcères, plaies, eczéma des jambes, phlébites, rhumatismes, pieds plats, sciatiques, etc.

Le traitement est sans douleur, sans aucune suite fâcheuse et permet aux malades de guérir sans garder le lit 133-8

CONSULTATIONS: Tous les mardis et samedis, de 8-12 et de 2-5. METZ, - 20, Rue Mazelle - METZ

Nos candidats sont: Bernanosse Achille, commerçant; Bock Guillaume, peintre; Boileau Auguste, maître-charcutier; Dincher Pierre, propriétaire; D' Dörr, propriétaire; Greulich Henri, aubergiste; Grosse Jean, mécanicien; Keil Emile, tourneur; Kieback Frédéric, secrétaire aux chemins de fer; Klawonn Paul, commerçant et propriétaire; D' Reuter, médecin.

Au nom des trois partis: G. Dezavelle, Professeur D' Dörr, Ostwald, F. Schnitzler, Klawonn, Professeur D' Reumont.

Seize candidats ont été élus aux élections du 16 mai. A l'effet de pourvoir à 11 sièges, il y a lieu de procéder à un scrutin de ballottage dimanche prochain 24 courant. Il n'est porté aucun changement aux circonscriptions électorales, ni aux locaux d'élection et à la durée du scrutin qui est fixé de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Impôt de guerre. On nous écrit :

Un brave homme du fond du pays de Bitche était venu la semaine passée à Sarreguemines pour faire au commissariat compétent sa déclaration de fortune et de revenus à l'effet d'être taxé pour l'impôt de guerre. Rentré chez lui il trouve, reléguée dans un hangar, une vieille brouette qu'il avait oubliée lors de sa déclaration; d'où grave trouble de conscience! Pour le résoudre, il revient le lendemain à Sarreguemines et déclare sa brouette au commissaire. Donc 3 M de dépenses pour une brouette que ne valait plus 2 M. Et l'on dira après cela que nos paysans lorrains manquent de loyauté vis-à-vis de leur gouvernement!

Les gens du Sablon se plaignent qu'ils n'ont pas assez d'agents avec un brigadier et six hommes dont un affecté aux écritures; Sablon, disent-ils, a près de 12.000 habitants, ses rues ont une longueur totale de 35 kilomètres, ce qui donne, pour chaque agent, 2.400 habitants et 7 kilomètres à surveiller. Dans la vieille-ville, ajoutent-ils, un agent n'a la garde que sur 1.000 habitants. A cela ne faudrait-il pas répondre simplement que les gens du Sablon sont sans doute plus sages que les Messins?

Soumissions municipales. Mercredi a eu lieu l'ouverture des offres suivantes pour les travaux de terrassement et de maçonnerie ainsi que de béton armé pour la section des maladies de peau au nouvel hôpital des hospices civils de Metz à Devant-les-Ponts: 1° terrassement et maçonnerie: Les offres varient entre 71.585 M. (M. Glod) et 89.936 M. (M. Emrich). 2° Béton armé: Offres variant entre 34.256 M. (M. Reck) et Bricheim & Heister à Stuttgart, 52.801 M.

La fourniture de benzine à la ville a été confiée à la maison Schnitzler, Droguerie Lorraine.

Nouvelles militaires. Le 13^e hussards, de Thionville, est arrivé à Metz pour ses exercices de régiment et de brigade. Il retournera à Thionville fin mai.

Mont-de-Piété. Jeudi prochain, 28 mai, vente des nantissements non dégagés, portant les numéros 1 à 2650, du mois d'avril 1913.

Société d'histoire et d'archéologie lorraine. Le tome 25 de l'Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, qui vient de paraître, est distribué présentement aux membres domiciliés à Metz et dans la banlieue. L'on pourra aussi faire prendre l'annuaire et la carte d'adhésion au Bureau des Archives départementales contre versement de la cotisation.

Société lorraine des beaux-arts et des arts décoratifs. Le groupe local de Sarreguemines et environs organise une exposition dans l'ancien bâtiment du tribunal cantonal à Sarreguemines du 24 mai au 28 juin 1914.

Les membres de la Société lorraine des beaux-arts et des arts décoratifs sont invités à assister à l'ouverture officielle de l'Exposition, qui aura lieu dimanche, 24 mai, à onze heures du matin.

Le président de la Société: OBRECHT, Conseiller de justice.

Association messine de comptables. Le samedi 9 courant l'Association messine de comptable recevait M. Léon Moreau, professeur d'Athènes Royal, docteur ès-sciences économiques et financières et détaché du ministère de Belgique à Bruxelles, en tournée de conférences, venu de Strasbourg pour conférer sur le thème suivant: Les réserves, amortissements et prévisions dans les Sociétés par actions.

Cette réunion, qui marquait la 8^e soirée-conférence de la saison, fut des plus réussies. Déjà en décembre dernier, M. Moreau, qui s'était fait entendre à Metz dans une conférence sur l'unification des bilans, fut très goûté.

M. Moreau, un maître de la science comptable, a cette fois, de nouveau donné le régal de sa parole éloquent et instructive à un nombreux auditoire.

Pour commencer, le conférencier démontra séparément: 1° Les réserves; 2° Les amortissements; 3° Les prévisions.

Une sage administration doit collaborer avec le Code régissant les affaires commerciales. Les réserves peuvent être légales ou spéciales. La réserve légale ou obligatoire est, lors de l'établissement du bilan, à prendre au taux de 5/10 sur les bénéfices nets, si toutefois les bénéfices le permettent, et ceci jusqu'au moment où cette réserve aura atteint un dixième du capital-actions. Quant aux réserves spéciales, qui viennent se placer à la suite des réserves légales et doivent exister sans préjudice pour les précédentes, elles ne sont pas obligatoires, mais simplement dictées par une mesure de prévoyance; la création de cette sorte de réserves et leur alimentation est à préconiser la où faire se peut. Toutes deux — réserve légale et réserve de prévoyance — sont un facteur pour la détermination au cours des actions et de la qualité financière d'une entreprise.

Les amortissements sont les correctifs périodiques des postes de l'actif auxquels ils sont imputables; leur raison d'être est la comptabilisation de la dépréciation accusée par l'usure et autres méfaits touchant à l'actif, ainsi que le remboursement automatique d'une dette.

Les prévisions sont un bouclier contre les éventualités, aux conséquences capricieuses et quelques fois néfastes pour une entreprise; c'est ainsi, qu'en vue de parer aux incidents pouvant entamer les valeurs constituant l'actif, il est bon de créer et alimenter un

liste d'Alsace-Lorraine, a comparu hier devant le tribunal des échovins à Esson pour offenses envers l'éditeur et le rédacteur en chef de la Rheinisch-Westfälische Zeitung. M. Sidel a été condamné à 300 M d'amende.

Dégâts occasionnés par les sangliers. D'après des constatations officielles, les dégâts occasionnés par les sangliers se montaient, l'an dernier, à 262.371 M; les indemnités payées de 1900 à 1913 se montent à 2.737.262 M. Ces indemnités plus nombreuses d'année en année, démontrent que les sangliers se multiplient. 1.500 bêtes ont été tuées l'hiver dernier. Les indemnités sont payées par la Société d'assurance contre les dégâts, à laquelle les locataires des chasses sont obligés de payer 10 p. 100 du prix du fermage en plus des contributions des communes respectives.

CHRONIQUE MESSINE

LES BALLOTTAGES Nous recevons de M. Christmann la protestation suivante:

PROTESTATIONS! En réponse aux attaques contenues dans une feuille volante signée « Plusieurs électeurs de Queuleu », je proteste avec la dernière énergie contre les insinuations essayant de démontrer qu'en 1908 les électeurs voulaient envoyer mon père siéger au Conseil et que c'est moi, le fils, qui ai été élu.

A cette époque, mon père étant retiré des affaires depuis dix ans, il n'a pu se produire aucune confusion entre Théodore Christmann, rentier, et Auguste Christmann, négociant.

C'est un grossier mensonge, digne de celui qui l'a lancé. Quant aux autres allégations de ladite feuille, elles sont tellement déplacées et dépourvues de bon sens, que j'ai préféré y répondre par le mépris. Recevez...

AUGUSTE CHRISTMANN, rentier.

M. Weissmann, conseiller sortant, adresse par la voie de notre journal, une protestation énergique contre les insinuations et les bruits malveillants qui ont couru sur son compte et qui, en partie, ont empêché sa réélection.

Il est faux, déclare M. Weissmann, qu'il ait touché 42.000 M de traitement en dehors des frais de voyage pour l'achat de bétail en France; il fut toujours accompagné d'un contrôleur impartial qui avait à gérer les affaires d'argent et à effectuer les paiements; jamais M. Weissmann n'a touché un sou pour ses peines en dehors de ses frais de voyage. Et il est de notoriété publique que les achats de bétail ont empêché la hausse constante des prix de la viande. M. Weissmann se charge de poursuivre devant les tribunaux ses diffamateurs, le maire et le Conseil attesteront ce qu'il a fait pour la ville.

Enfin M. Weissmann se défend d'être l'auteur des travaux de l'Abattoir qui ont été consentis par la commission des bâtiments et tout le conseil municipal. Ces travaux ne coûtent du reste pas un pennig à la ville, les frais sont amortis par les recettes qui, en fin de compte, constituent un beau revenu net pour la ville.

M. Weissmann, président des corporations, a décidé d'intenter un procès en offenses à M. Nicolas Hoffmann, ancien boucher, lequel, d'après M. Weissmann, aurait répandu des calomnies contre son activité comme membre de la commission municipale pour l'achat de bétail.

AU SABLON Le comité du parti libéral ayant refusé un compromis général, le Centre et le Groupe lorrain ont fait, dès le premier tour, une campagne électorale commune. Sur six candidats présentés aux suffrages des électeurs, deux, MM. le D^r Rech et Hamma ont été élus dimanche dernier. Il s'agit, pour demain dimanche, de parler l'œuvre commencée. Lorrains et membres du Centre donneront sûrement leurs suffrages aux quatre candidats suivants dont l'honorabilité et la compétence ne font de doute pour personne. Le comité électoral invite les citoyens du Sablon à voter pour :

MM. J. BAYER, assistant supérieur des postes, conseiller sortant;

E. DIETSCH, propriétaire, conseiller sortant;

N. FRANKUM, assistant supérieur du chemin de fer;

P. SCHMITT-HESS, ouvrier d'atelier, conseiller sortant.

L'entente entre le parti du Centre et les Lorrains est complète, comme en a fait foi une réunion tenue hier soir dans la salle de M. Schroeder. La participation était nombreuse. On remarquait passablement d'électeurs indigènes. En allemand et en français, plusieurs orateurs ont vivement engagé les électeurs à rester unis pour le second tour et à assurer le succès définitif de la liste d'entente qui tient si bien compte de tous les désirs. Les libéraux du Sablon n'ont même pas de programme et ont choisi des candidats au petit bonheur. Ils vont à la lutte avec la certitude d'être battus. Que tous les électeurs indigènes fassent demain acte de solidarité avec ceux du Centre.

Les ballottages à Montigny. Electeurs de Montigny!

La liste des trois partis réunis a obtenu un grand succès dimanche dernier. Seize de ses candidats sont élus, et aucune des nombreuses candidatures isolées n'a remporté la victoire.

Il s'agit d'achever dimanche prochain l'œuvre commencée. Le but de notre liste commune a été de donner, sans les violences d'une lutte électorale, une représentation proportionnée aux différents états, partis et confessions. Ce but n'a pas été atteint complètement.

C'est pourquoi nous prions nos concitoyens de combler ces lacunes en déposant dans l'urne la liste ci-dessous, parce qu'elle seule tient compte de toutes les revendications.

Donc, pas de voix éparpillées! Pas de contre-listes! Tout citoyen bien pensant se tiendra à la liste du compromis.

le rôle du Lorrain, le « Souvenir Alsacien-Lorrain », nécessaire, le montrent suffisamment. D'ailleurs la Rheinisch-Westfälische a publié toutes les rectifications. Si M. Obrecht reproche à M. Niessner sa nationalité autrichienne, le défenseur préfère mille fois un Autrichien allemand à un Français travaillant contre l'Allemagne à la frontière.

M. Hertzog invoque encore d'autres arguments en faveur de l'acquiescement de son client. Il déclare finalement :

« Mon client et moi nous tendons la main pour un arrangement. Nous n'aurions jamais publié les articles si nous avions connu exactement les faits.

L'ARRANGEMENT Le président suggère alors un arrangement après que M. Obrecht a déclaré prendre acte de la déclaration de M. Hertzog.

Si la partie adverse veut publier une déclaration avec l'expression de ses regrets et si elle prend les frais à sa charge, le plaignant ne se montrera pas opposé à un arrangement.

M. Niessner tient à déclarer qu'il a volontairement accepté la responsabilité. La rédaction était opposée à l'attitude de M. Reinbrecht dans l'affaire de Saverne. Le caractère pangermaniste de la Rheinisch-Westfälische est établi par le fait que M. Niessner est de nationalité autrichienne; la cause allemande n'est pas limitée aux frontières de l'empire allemand. Le prévenu concède à son tour « qu'il a été mis dedans » par le P. Albrecht.

Après quelques pourparlers entre le président et les deux avocats, on tombe d'accord sur les bases d'un arrangement.

M. Collin tient encore à faire la déclaration suivante en réponse à certaines attaques dont il a été l'objet dans la plaidoirie de M. Hertzog.

« Je proteste de toute mon énergie contre l'accusation d'être un agitateur anti-allemand que vient de porter contre moi le très honorable avocat de mon adversaire. Je fais de la politique alsacienne-lorraine purement et simplement, et en la faisant je crois mieux servir la cause de l'Empire que les pangermanistes. Si nous n'étions pas sans cesse provoqués par les chauvins du genre de la Rheinisch-Westfälische Zeitung, les choses iraient beaucoup mieux dans notre pays. »

Voici la teneur de la déclaration que devra publier la Rheinisch-Westfälische Zeitung :

« En présence du résultat des débats de ce jour, j'ai acquis la conviction que le contenu des articles publiés par la Rheinisch-Westfälische Zeitung sous le titre: « Comment les propos de table de l'empereur sur la Constitution en miettes furent transmis au matin », n'est pas conforme aux faits. Toutefois à l'époque, en présence de l'honorabilité du correspondant et de ses affirmations catégoriques, je n'avais pas douté de l'exactitude objective des affirmations. J'exprime mes regrets d'avoir publié les articles en question. »

L'inculpé prend les frais à sa charge. M. Niessner ajoute qu'il ne se fera pas faute de caractériser comme il convient la manière d'agir d'Albrecht.

Les débats se terminent à 7 heures du soir. Toute la presse messine était représentée dans la salle. On remarquait en outre le correspondant de la Gazette de Francfort et deux sténographes du Bureau littéraire du ministère à Strasbourg.

A l'issue de cette affaire plusieurs Messieurs regrettaient que j'aie consenti un arrangement; je considère cependant sa conclusion comme très suffisante pour moi et pour le journal.

J'avais voulu simplement faire établir par un tribunal que je ne m'étais point flatté d'être l'auteur d'un reportage sensationnel; étant donnée la singulière façon dont les choses sont menées à la Rheinische, je devais décharger le premier rédacteur et maintenir les poursuites contre le second, M. Niessner; mais celui-ci même se reconnaissant trompé par les déclarations de son malheureux correspondant, j'ai cru de mon devoir de journaliste de ne point abuser de ma victoire et j'ai accepté les regrets de M. Niessner.

Il est établi que je n'ai pas fait ce dont son journal m'accusait, cela me suffit; puisse cet incident montrer à la Rheinisch-Westfälische Zeitung qu'elle devra désormais se délier d'avantage de certains correspondants et cesser vis-à-vis des Alsaciens-Lorrains la politique agressive qu'elle a suivie jusqu'ici. H. C.

ALSACE-LORRAINE

Actes, Avis et Renseignements.

Distinctions. — M. Gregorowicz, brigadier de gendarmerie à Saint-Julien, a reçu la croix de la médaille d'honneur;

MM. Boltz, tuilier à Ebange (com. de Florange), Jallement, lûcheron à Argancy, et Provo, père à Wieswiller, ont reçu la médaille d'honneur en argent;

M. Francisquet, ouvrier à Saint-Avold, a reçu la médaille d'honneur en bronze.

Nominations. — Ont été transférés: les instituteurs MM. Eugène Antoni, de Houb à Hilbesheim; Emile Buch, de Neunkirchen à Chanville, et Paul Sarvo, de Hilbesheim à Fameck.

Sur sa demande, Mlle Amanda Koch, institutrice à Metz, a été relevée de ses fonctions.

Ont été admis à la retraite: M. Simon Grosse, instituteur à Aumetz, et Marie Brille, institutrice à Distroff.

Impôt de guerre.

Maintenant que le délai fixé pour les déclarations de fortune et de revenu est expiré, l'office des Contributions de Sarreguemines déclare que les autorités de contribution peuvent prononcer des amendes allant jusque 500 M contre les contribuables qui n'auraient pas accompli les prescriptions.

Dans l'intérêt de tous ceux dont les déclarations antérieures étaient insuffisantes, il est rappelé qu'ils peuvent encore faire aujourd'hui ces déclarations, alors qu'ils ne sont pas tenus de payer l'impôt de guerre; le pardon général ayant pour but de ramener tous les contribuables en faute.

Même celui qui a fait une déclaration incomplète peut, sans crainte d'être poursuivi, en faire une seconde mettant les choses au point.

Le nouveau cours.

L'Elssässer écrit: « Ainsi qu'on nous l'apprend, le recteur de l'Université de Strasbourg a intérêt aux étudiants de faire partie de l'Association des Pharmaciens d'Alsace-Lorraine », étant donné la tendance « antiallemande » de cette association. »

L'association comprend des étudiants en pharmacie et des aides-pharmaciens. L'organe de l'association est la publication satirique H.S.

Procès de presse.

M. Sidel, rédacteur responsable du Nouvel-